

Conseil Municipal du 18/12/2025 –

Prises de Parole « Elu·e·s EELV - Fresnes Ensemble »

Subvention à la MJC Louis Michel

Élue: Claire Lefebvre

« Madame le Maire, cher·e·s collègues,

Nous devons examiner l'avance de subvention à la MJC. Cette association, essentielle dans la vie de la commune, est en difficulté chronique :

- Le directeur, en arrêt maladie depuis plusieurs mois, a remplacé un prédécesseur qui n'avait pas non plus donné satisfaction.
- Le commissaire aux comptes a donné plusieurs alertes et au moins une activité a été stoppée du jour au lendemain au grand étonnement des adhérents.
- Le directeur ne semble pas avoir avancé sur la rédaction du projet social de la structure qui aurait pu donner accès aux financements de la CAF.
- Les salariés animateurs des activités ont été priés de réfléchir à un regroupement de leurs activités ce qui va entraîner une baisse de revenus pour ceux qui seront concernés. Qu'en est-il des salariés de la MJC titulaires de leurs postes ? Quel effort leur sera demandé ?
- L'activité cinéma en direction des enfants est pour nous une priorité. Elle concerne les scolaires et les enfants des centres de loisir. Malgré le départ en retraite du projectionniste, nous espérons qu'elle sera pérennisée. Pourtant son coût (le départ en retraite du projectionniste) va grever gravement les fonds propres déjà bien réduits de l'association. Ne faudrait-il pas renouveler le travail sur d'accompagnement budgétaire et organisationnel de l'association comme cela avait été fait il y a qq années par un DLA - Dispositif local d'accompagnement ?
- Les tarifs conduisent aussi un certain nombre de familles fresnoises à renoncer à des activités. In fine le nombre d'adhérents reste relativement stable mais c'est le budget moyen par adhérent qui baisse.

Les chiffres que vous donnez dans la note de synthèse sont incomplets :

- La tranche des moins de 10 ans représente 11 % et celle des 15-25 ans 6 % des adhérent·e·s.
- Quelle est la proportion des 10-15 ans ? Sans ce chiffre, il est difficile de conclure que cette structure fonctionne bien au bénéfice des jeunes Fresnois (35% des adhérents n'étant pas Fresnois) ; la moyenne d'âge est en augmentation.

Nous ne remettons pas en cause la bonne volonté des membres du CA ou des précédents CA ni de leurs présidentes mais il arrive un moment où, **avec une subvention de 340 000 euros qui est censée être d'équilibre, la Ville doit se montrer un peu plus incisive, donner des objectifs chiffrés (inexistants dans la convention d'objectifs et de moyens) et donner aussi des moyens en soutien opérationnel** pour permettre aux comptes de la structure de retrouver un équilibre sans que les Fresnois en souffrent par la disparition de leurs activités.

Quelles propositions nos élus membres du CA de la MJC ont-ils faites pour aider cette structure à retrouver une santé financière et redonner aux intervenants l'enthousiasme et la confiance nécessaire afin que l'association, qui un des piliers des propositions culturelles et éducatives pour cette partie de la ville, soit de nouveau opérationnelle et stable du point de vue financier, avec du personnel content de venir y travailler.

Cela passe par des objectifs clairs indiqués dans la convention de partenariat, accompagnés de propositions réalistes. Nous nous interrogeons et sommes très inquiets pour l'avenir de la MJC."

STRATEGIE SECURITE & PREVENTIPON DE LA DELINQUANCE

Élue - Tête de liste "Fresnes Ensemble" : Marie Leclerc-Bruant

"Mesdames, Messieurs,

Je tiens à saluer le travail qui a été réalisé dans le cadre de cette stratégie, qui est indéniablement nécessaire et essentielle face aux attentes légitimes des Fresnoises et Fresnois en matière de sécurité et de prévention de la délinquance. Nous avons, dès le début de ce mandat, engagé des débats en majorité sur ce sujet, et soulignons ainsi le travail des élus et des agents concernés pour définir cette feuille de route.

Soulignons également le point d'attention particulièrement pertinent concernant les jeunes mineurs et les publics vulnérables, qui sont en effet des personnes auxquelles nous devons accorder une attention particulière.

Néanmoins, **nous ne pouvons que regretter qu'il ait fallu l'intégralité de ce mandat pour finaliser le processus de diagnostic, définir des objectifs clairs et enfin mettre en place des fiches d'action concrètes.**

Au sujet du Diagnostic Local de Sécurité (DLS) réalisé en 2023, qui est mentionné dans la stratégie, **nous souhaitons savoir s'il est consultable par le public.** Sauf erreur il ne figure pas sur le site de la ville, or il nous semblerait judicieux de le rendre accessible afin que les habitants et habitantes qui le souhaitent puissent en prendre connaissance.

Concernant les 36 fiches actions, nous saluons leur clarté et leur caractère synthétique. Elles couvrent l'ensemble des enjeux qui, à notre sens, méritent d'être mobilisés.

Toutefois, plusieurs points appellent selon nous des précisions ou des ajustements.

1. La méthode et l'implication des Fresnois

Le préambule indique que cette stratégie vise à mobiliser et associer l'ensemble des partenaires institutionnels, associatifs et sociaux, dans une logique collaborative et intégrative. Toutefois, la notion de parties prenantes n'est jamais clairement définie, ni dans le préambule, ni dans l'axe 4 consacré à la gouvernance.

Nous réaffirmons notre attachement à l'implication des bénéficiaires dans la construction, le déploiement et le pilotage des politiques publiques. C'est pour nous un gage essentiel de qualité et d'efficacité.

À titre d'exemple, dans la fiche 1, consacrée à la problématique des réseaux sociaux, les jeunes sont identifiés comme public cible. Un effort sera-t-il fait pour intégrer certains jeunes dans le comité de pilotage de cet axe ?

À la page 44, le groupe de travail et de suivi des actions « Jeunesse et mineurs » semble composé exclusivement de professionnels.

De même, à la page 45, la composition de la cellule de veille est détaillée : *chefs d'établissement, CLSPD, services municipaux, Police nationale et municipale, prévention spécialisée, Conseil départemental*. Il est précisé positivement que cette composition peut évoluer. Nous regrettons toutefois que les Fresnoises et les Fresnois n'y soient pas mentionnés. Ils sont reconnus comme usagers et acteurs dans d'autres politiques publiques – comme la géothermie – pourquoi ne le seraient-ils pas aussi sur les questions de sécurité?

2. Les indicateurs de suivi et de résultats

Les fiches actions présentent des indicateurs, c'est un point positif. En revanche, nous constatons qu'ils sont quasi exclusivement formulés comme des indicateurs de suivi – par exemple le nombre de jeunes accueillis ou suivis – et très rarement comme de véritables indicateurs de résultats, permettant d'évaluer l'impact des actions menées.

Concernant les indicateurs relatifs à la police municipale page 34, il est indiqué qu'« une stabilisation des effectifs a été réalisée sur un an et demi ». Or, selon nos informations, seuls deux agents sont actuellement en poste, et l'un d'eux aurait un projet de mobilité. Enfin, l'objectif de recrutement à hauteur de 80 % des postes ouverts nous étonne. C'est déjà poser l'objectif de 20% de postes non pourvus alors que l'on connaît les besoins et le renforcement nécessaire de la police municipale. **Aussi nous demandons que cet objectif soit porté à 100 %.**

À titre de comparaison, la ville de Chevilly-Larue dispose de 6 ASVP, dont 2 verts, de 7 policiers municipaux non armés et d'un chef de service. Constituer une équipe prend du temps. **Il est donc regrettable que, sur les derniers mois, la Ville de Fresnes ait davantage vu la sienne se déliter que se renforcer.**

Concernant les 21 caméras de vidéosurveillance, l'objectif affiché est qu'elles soient toutes opérationnelles. Cela signifie donc qu'elles ne le sont pas aujourd'hui.
Pouvez-vous nous préciser s'il s'agit de pannes fréquentes, de problèmes techniques ou de dégradations ? Par ailleurs, disposons-nous d'éléments chiffrés sur le coût de ces équipements, leur maintenance et surtout leur contribution effective à la prévention ou à l'élucidation des délits ? Ces éléments figurent-ils dans le diagnostic initial ?

3. Enfin, notre 3ème et dernier domaine d'interrogation concerne le calendrier et les moyens de cette stratégie.

Les fiches sont précises mais nous ne voyons pas d'éléments d'échéances, de priorités, de phasage des actions. Cet élément est indispensable pour assurer un suivi politique et opérationnel sérieux selon nous. De même, se pose la question des moyens : Quel est le coût global pour la Ville, en investissement comme en fonctionnement ? Quels sont les financements mobilisés pour cette stratégie ou ressources complémentaires recherchées ? Et comment ces moyens sont-ils répartis entre les différents axes ?

Pour conclure, je vous remercie pour votre attention et pour le travail effectué. Nous restons dans l'attente de vos réponses sur les différents points soulevés et plus particulièrement les

enjeux d'implication des bénéficiaires et de lien entre les habitants, qui nous semblent cruciaux pour œuvrer ensemble pour une ville plus sûre et plus inclusive.”

MISE EN PLACE D'UNE TAXE ANNUELLE SUR LES FRICHES COMMERCIALES

Élue - Tête de liste “Fresnes Ensemble” : Marie Leclerc-Bruant

Contexte :

- Démarches engagées en 2019, études réalisées en 2024 et finalisées en 2025
Pour l'établissement des impositions de la TFC, le Conseil municipal devra communiquer, **chaque année à l'administration des impôts, avant le 1er octobre de l'année qui précède l'année d'imposition**, la liste des adresses des biens susceptibles d'être concernés par la taxe. Cette communication s'effectuera au travers d'une délibération du Conseil municipal et auprès de la DGFIP du Val-de-Marne. Le recouvrement de la taxe se fait par la DGFIP pour le compte de la collectivité. **Il est donc trop tard pour 2026...**
- Les modalités d'application comprennent l'établissement annuel d'une liste des locaux imposables transmise à la DGFIP et l'application de taux progressifs fixés par la délibération. Conformément aux dispositions du CGI, les taux suivants sont proposés au montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui serait dû pour le local : Première année d'imposition : 10 % - Deuxième année d'imposition : 15 % - À partir de la 3^e année : 20 %
- Bien sûr, ça ne sera pas rétroactif et c'est dommage car la taxe récupérée sur le centre commercial du Clos La Garenne aurait permis une redynamisation de celui-ci.
- **C'est aussi très dommage que la progression ne continue pas au-delà de la 3^{ème} année jusqu'à occupation des locaux !**

“Madame la Maire, chers collègues,

La vacance des locaux commerciaux n'est pas un sujet anodin. Des rideaux baissés durablement, ce sont un sentiment d'abandon pour les habitants, une baisse de l'attractivité des quartiers, et une dégradation du cadre de vie. C'est aussi moins de services de proximité, moins de lien social, oui tout est lié !

Dans ce contexte, **nous saluons la mise en place d'une taxe annuelle sur les friches commerciales. C'est une mesure attendue et nécessaire pour notre commune.** Le besoin est évident pour la ville de Fresnes. Comment accepter, par exemple, que les commerces du Clos de la Garenne soient vacants depuis près de 20 ans sans qu'aucune solution pérenne n'ait été trouvée ? Nous ne pouvons pas nous y résoudre.

Cette prise de parole est aussi **l'occasion de regretter vivement le choix fait par la majorité municipale de ne pas reconduire le bail du supermarché coopératif Coquelicop, qui était installés dans les locaux détenus par la ville de l'ancienne poste annexe au dessus de la place Charcot, et constituait pourtant une innovation sociale et économique remarquable pour notre ville.**

Le résultat est clair :

- un local municipal inoccupé depuis 2022,
- et 2 000 euros de loyer perdus chaque mois, soit plus de 70 000 euros de manque à gagner pour la collectivité. Un montant significatif.

La mise en place de cette taxe est une avancée, et soulignons également que d'autres solutions pourraient être étudiées : **je pense notamment aux innovations portées par l'ESS. Par exemple Base Commune, une foncière solidaire créée par des acteurs reconnus de l'économie sociale et solidaire, Plateau Urbain et Le Sens de la Ville.** Le principe est simple et efficace : ils rachètent des rez-de-chaussée commerciaux pour les louer ensuite, à des loyers solidaires inférieurs au marché, à des acteurs de l'ESS, des artisans ou des artistes.

Une promesse de vente a d'ailleurs récemment été signée pour 140 m² en centre-ville de Malakoff. Pourquoi ne pas explorer ce type de solution pour Fresnes ?

Trop souvent, à nos propositions entre 2020 et 2024, nous avons entendu :
« on n'a jamais fait ça ». Justement ! Il est temps de porter des alternatives, d'oser l'innovation et d'agir concrètement contre la vacance commerciale, au service des habitants et de la vitalité de notre ville.

Je vous remercie.

OUVERTURE DES MAGASINS LE DIMANCHE

Élue - Tête de liste EELV "Fresnes Ensemble" : Marie Leclerc-Bruant

"Madame la Maire, chers collègues,

Pour les écologistes, **l'ouverture généralisée des commerces le dimanche pose un problème de fond. D'abord, c'est une atteinte au droit au repos**, une conquête sociale majeure, qui protège en particulier les salarié·es les plus précaires, souvent contraints d'accepter des horaires subis.

Ensuite, **dans une société déjà marquée par la surconsommation, défendre un jour sans achats, c'est aussi défendre une autre vision du bien-être et du lien social.** L'ouverture dominicale ne crée pas de richesse supplémentaire : elle déplace la consommation sur une autre journée de la semaine, souvent au détriment des petits commerces, parfois en accroissant les déplacements.

Pour toutes ces raisons, **nous défendons un dimanche du repos et du lien avant tout. Le comité social et économique (CSE) de la filière Magasins réuni le 17 juin 2025 a rendu un avis défavorable à cette demande de dérogation**

Aussi nous voterons contre!

Questions diverses

ALERTE SUR LES PRATIQUES DE LA MAJORITE SORTANTE DURANT LA CAMPAGNE MUNICIPALE

Élue - Tête de liste “Fresnes Ensemble” : Marie Leclerc-Bruant

“Madame la Maire,

La campagne municipale s'ouvre et nous souhaitons vous faire part de **plusieurs pratiques observées ces dernières semaines qui nous interrogent et nous préoccupent**.

Tout d'abord, **plusieurs habitantes et habitants nous ont fait part de leur surprise de recevoir des courriels relatifs à votre liste municipale, sans avoir le souvenir d'avoir donné leur accord pour figurer sur une liste de diffusion**. Cette situation pose question au regard du respect du consentement et du cadre légal applicable aux données personnelles.

Par ailleurs, **nos groupes rencontrent depuis plusieurs semaines des difficultés récurrentes pour obtenir des salles municipales sur les mois de janvier, février et mars, alors même que quatre salles de réunion municipales sont annoncées comme mobilisées pour votre propre liste**. Cette différence de traitement interroge le principe d'égalité entre les listes en période préélectorale.

Enfin, **les agents municipaux s'excusent de ne pas être libres de nous parler**. Ils nous indiquent avoir reçu des consignes leur demandant de ne pas nous adresser la parole. Ces agents témoignent d'un climat de crainte, allant jusqu'à éviter tout échange public par peur de représailles.

Il nous a également été rapporté que **des consignes auraient été données aux directeurs pour attribuer systématiquement un coefficient de 75 % pour la prime annuelle des agents lors des entretiens individuels**. Ce serait sans doute une bonne nouvelle pour les agents, bien souvent engagés et en manque de reconnaissance. Néanmoins, ces éléments, s'ils étaient avérés, seraient particulièrement préoccupants notamment au regard des règles applicables en période préélectorale.

Nous profitons de cette prise de parole pour vous **rappeler notre attachement à une campagne électorale équitable, apaisée et respectueuse du droit.”**